



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT SUITE À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE EN VUE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE EN OMBRIÈRE

Nom de l'organisme :

SIRTOM de la région Flers-Condé

14 rue Guillaume le Conquérant

ZAC de la Varenne

61440 MESSEI

Représentée par son président, Thierry AUBIN

Tél : 02.33.62.21.00

Mail : marchespublics@sirtom-flers-conde.fr

Procédure : avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques).

Objet du présent avis :

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que le SIRTOM de la région Flers-Condé a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, à savoir l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque permettant de produire une électricité renouvelable.

Le SIRTOM de la région Flers-Condé est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. Le SIRTOM de la région Flers-Condé publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet vise à installer et exploiter des centrales photovoltaïques en ombrières entièrement pré-équipées en vue de la production d'électricité.

Description des lieux concernés :

Le SIRTOM de la région Flers-Condé a été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'une centrale solaire sur le site suivant pour une durée de 30 ans :

Localisation : 14 rue Guillaume le Conquérant

61 440 MESSEI

Coordonnées GPS : 48.72276518679723

-0.5131304513996356

Zones concernées :

1. Parking VL exploitation
2. Parking PL exploitation
3. Parking VL siège social
4. Quais haut et bas, déchèterie



Les zones 1 et 2 constituent la base de l'AMI et une proposition pourra être faite en variante pour tout ou partie des zones 3 et 4.

Caractéristiques :

Zone	Surface min - max	Hauteur minimum sous ombrières
1	800-860 m ²	3,30 m
2	800-1140 m ²	5 m
3	200-500 m ²	3,3 m
4	400-1800 m ²	5 m en haut de quai À étudier selon les contraintes d'exploitation en bas de quai (manutention de camions polybennes)

Le site du SIRTOM de la région Flers-Condé, à part la zone 3 définie ci-dessus, est dans l'enceinte d'une ICPE soumise à enregistrement. Les zones 1 et 2 ne sont pas directement liées à l'activité classée mais la zone 3 est soumise à la réglementation et aux précautions en vigueur sur une déchèterie.

Caractéristiques principales de la future convention :

En application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'autorisation délivrée prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public, temporaire, précaire et révocable.

La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Conformément à l'article L 21-25-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance au SIRTOM de la région Flers-Condé, avec une option d'autoconsommation collective (ACC).

Le raccordement au réseau est envisageable à partir du poste HTA/BT présent sur le site. Un raccordement en autoconsommation peut se faire à partir du TGBT.

Une servitude liée à la présence d'une conduite de gaz traversant le terrain existe (ligne rouge sur la figure page précédente).

Modalités de présentation des intérêts concurrents :

Tout porteur de projet concurrent intéressé par l'occupation de tout ou partie des lieux susvisés, devra retirer le règlement de sélection et déposer sa proposition par le profil acheteur du Sirtom de la région Flers-Condé : <https://lacentraledesmarches.com/>

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Date limite de manifestation des intérêts concurrents :

Date limite de remise de la manifestation d'intérêt concurrent : **24/06/2024– 15h00.**